



## Échanges de jeunes du Rotary – Échanges scolaires d'un an

### Partie G : Règles du programme et conditions des échanges

En tant que participant à un Échange de jeunes du Rotary parrainé par un club ou/et district Rotary, vous devez vous engager à respecter les règles et conditions listées ci-après. La violation de l'une de ces règles peut entraîner une exclusion du programme et un retour immédiat de l'étudiant dans son pays d'origine, à ses propres frais. Chaque district est libre de les modifier ou d'y ajouter des clauses au verso pour adapter localement ce document.

#### Règles et conditions des échanges

- 1) Respecter les lois du pays d'accueil. S'il est reconnu coupable d'un délit, le jeune ne recevra aucune aide des Rotariens parrains ou du pays d'origine et sera rapatrié à ses frais dès qu'il sera relâché par les autorités.
- 2) L'étudiant est placé sous l'autorité du district d'accueil durant son séjour et devra respecter les règles et les conditions d'échange édictées par le district d'accueil. Les parents ou tuteurs légaux ne peuvent pas autoriser directement l'étudiant à pratiquer des activités supplémentaires. Si le participant a de la famille dans le pays d'accueil, ces personnes n'auront aucune autorité sur le jeune durant sa participation au programme.
- 3) Ne pas consommer ni être en possession de substances illicites. Les médicaments prescrits par ordonnance sont autorisés.
- 4) La consommation illégale d'alcool est strictement interdite. Il est recommandé aux étudiants en âge de consommer de l'alcool de s'en abstenir. Si la famille d'accueil propose des boissons alcoolisées, les jeunes peuvent les accepter, dans la maison et sous la supervision de la famille d'accueil. La consommation excessive d'alcool est interdite.
- 5) Le jeune n'est pas autorisé à conduire de véhicules à moteur, incluant sans s'y limiter les voitures, les camions, les motos, les avions, les véhicules tout-terrain, les motoneiges, les bateaux et autres véhicules nautiques, ni à suivre des leçons de conduite.
- 6) La consommation de tabac n'est pas encouragée. Si votre dossier de candidature indique que vous ne fumez pas, vous serez tenu de ne pas fumer pendant toute la durée de votre séjour ; l'acceptation de votre candidature et le choix de votre famille d'accueil étant faits sur la base de vos déclarations. Il n'est en aucun cas permis de fumer dans la chambre mise à votre disposition par les familles d'accueil.
- 7) Pour des raisons sanitaires, il est interdit au jeune de se faire faire un piercing ou un tatouage pendant son séjour sans l'autorisation écrite expresse de ses parents, de sa famille d'accueil, du club et du district d'accueil.
- 8) L'étudiant doit s'efforcer d'apprendre la langue du pays d'accueil et assumera tous les frais de cours particuliers, de camps linguistiques ou autres formations.
- 9) L'étudiant limitera son utilisation d'Internet et de téléphones mobiles, en suivant les instructions du district d'accueil, du club d'accueil et de la famille d'accueil. Une utilisation excessive ou inappropriée de ces moyens de communication n'est pas acceptable. L'accès à des contenus pornographiques ou leur téléchargement est strictement interdit.
- 10) L'étudiant doit fréquenter assidûment son établissement scolaire et tout entreprendre pour réussir son année scolaire.
- 11) Les parents de chaque jeune souscrivent une assurance maladie et accident, ou une assurance voyage couvrant les frais médicaux en cas d'accident ou de maladie, les cas de décès accidentel (rapatriement du corps), les cas d'invalidité/de mutilation, les frais d'évacuation médicale, les frais de transport d'urgence (pour faire venir le parent), les frais d'assistance 24h/24 et les frais juridiques, pour un montant accepté par le club ou district d'accueil en accord avec le club ou district parrain. Elle doit prendre effet à la date de départ du jeune de son pays d'origine et rester en vigueur jusqu'à son retour.
- 12) La famille du jeune doit souscrire également une assurance responsabilité civile, par le biais d'une assurance de voyage ou d'autres polices d'assurance applicables, pour un montant jugé suffisant par le club ou district d'accueil en accord avec le club ou district parrain.
- 13) Le jeune doit bénéficier d'un soutien financier suffisant durant l'échange. Le district d'accueil peut exiger des parents le dépôt d'un fonds pour faire face aux urgences. S'il n'est pas utilisé, ce fonds sera remboursé dans son intégralité à la fin du séjour.
- 14) L'étudiant doit suivre les règles de déplacement du district d'accueil. Le jeune peut voyager avec sa famille d'accueil ou pour se rendre à des activités d'un Rotary club ou du district autorisées par son club ou district d'accueil. Un adulte responsable doit l'accompagner. Tout autre voyage ou déplacement doit être approuvé par le district d'accueil, le club d'accueil, la famille d'accueil et les parents par écrit en déchargeant Rotary International de toute responsabilité civile et financière.
- 15) Le jeune s'engage à rentrer directement dans son pays en suivant l'itinéraire convenu mutuellement par le district d'accueil et les parents/tuteurs du jeune.
- 16) Tous les frais liés à un rapatriement précoce du participant ou toute autre dépense additionnelle (cours privés, excursions, etc.) sont à la charge de ses parents/tuteurs.
- 17) Les visites des parents/tuteurs, frères ou sœurs, amis durant la durée de l'échange ne peuvent avoir lieu qu'avec l'aval préalable du club et du district d'accueil, et en respectant leurs instructions. Elles ne peuvent avoir lieu, généralement, que durant le dernier trimestre du séjour ou les vacances scolaires et ne sont pas admises durant les jours fériés importants.
- 18) Il est recommandé d'éviter toute relation amoureuse. Le jeune doit s'abstenir de toute activité sexuelle.
- 19) Tout jeune confronté à une situation de maltraitance ou de harcèlement doit en informer son conseiller hôte, sa famille d'accueil ou tout autre adulte de confiance.

#### Recommandations pour un échange réussi

- 1) Vous devez vous mettre en rapport avec votre famille d'accueil avant l'échange. Les coordonnées de votre famille d'accueil vous seront communiquées avant votre départ par le club ou district d'accueil.
- 2) Respectez les demandes de vos hôtes. Vous devez vous intégrer dans la famille d'accueil et accepter d'effectuer toute tâche ménagère et d'assumer toute responsabilité normale pour un étudiant de votre âge ou les enfants de la famille.
- 3) Apprenez par avance la langue de votre pays d'accueil le mieux possible et utilisez-la régulièrement. Cet effort sera apprécié par vos professeurs, vos hôtes, les Rotariens et les personnes avec qui vous entretenez en contact. Cela vous aidera à vous faire accepter par la communauté et à lier des amitiés durables.
- 4) Vous devez participer aux activités organisées par le Rotary et à celles de la famille d'accueil. Montrez-vous intéressé et proposez de vous rendre utile avant qu'on ne vous le suggère. Un manque de participation aurait un impact négatif sur votre séjour, mais aussi sur les futurs échanges.
- 5) Participez aux activités parascolaires ou au milieu associatif local. Organisez vos loisirs avec les jeunes de l'école et du quartier. Ne restez pas tout le temps en compagnie des autres participants aux Échanges de jeunes. Si un club Interact existe, il est recommandé de le rejoindre.
- 6) Choisissez vos nouveaux amis avec soin. Au besoin, demandez ou suivez les conseils de vos hôtes, conseillers d'orientation ou autre personnel de votre établissement scolaire.
- 7) N'empruntez pas d'argent. Réglez toutes vos factures sans délai. Demandez la permission pour utiliser l'ordinateur ou le téléphone familial, tenez le compte de toutes vos communications téléphoniques et de vos connexions Internet, et réglez chaque mois à la famille les frais que vous engagez.
- 8) Si l'on vous propose de faire un voyage ou de participer à une manifestation quelconque, clarifiez bien combien cela vous coûtera et à quoi vous vous engagez en acceptant.

**DECLARATION**

Si la candidature est retenue pour un Échange scolaire d'un an du Rotary, le CANDIDAT et ses PARENTS/TUTEURS soussignés, conviennent, dans le respect de la loi, de décharger de toute responsabilité civile, financière et matérielle, tous les membres des familles d'accueil, les Rotariens, dirigeants, responsables et employés des clubs/districts rotariens parrains et d'accueil et du Rotary International, en cas de préjudice à la personne du candidat, blessures, décès, pertes de biens matériels, y compris celles qui pourraient être imputées à une négligence ou une omission d'une de ces personnes ou entités susnommées, à l'exclusion des négligences graves ou de fautes délibérées ; s'engagent à renoncer formellement à toute poursuite qu'ensemble ou séparément ils pourraient intenter à la suite ou au cours de la participation du candidat au programme des Échanges des jeunes du Rotary, y compris le voyage aller et retour entre les deux pays.

Nous, soussignés, candidat et parents/tuteurs du candidat, déclarons avoir lu et compris les Règles du programme et conditions des échanges. Je, soussigné, candidat à un Échange de jeunes, m'engage, dans l'éventualité où ma candidature serait retenue, à me conformer pendant toute la durée de mon séjour à ces règles et conditions et à d'autres dont j'aurai été informé par avance.

Nous, soussignés, déclarons avoir lu et compris le Code de déontologie concernant les jeunes, et sommes informés que tous les Rotariens et familles d'accueil ont pris connaissance de ce code. Je suis par ailleurs informé que, dans l'éventualité où ma candidature serait retenue, je recevrai une formation et une documentation relatives aux questions de maltraitance et de harcèlement, y compris les coordonnées de la personne à contacter si je me trouvais moi-même confronté à toute forme de maltraitance ou de harcèlement.

Je, soussigné, candidat, sain de corps et d'esprit, atteste avoir compris l'importance du rôle d'ambassadeur de la jeunesse attaché à la participation à l'Échange de jeunes et je m'engage, dans l'éventualité où ma candidature serait retenue, à faire tout mon possible pour me conformer à ce qui est attendu d'un participant à l'Échange de jeunes et représenter mon club, mon district, mon établissement, ma collectivité et mon pays. Je confirme enfin que toutes les informations contenues dans ce dossier et les documents joints sont, à ma connaissance, véridiques et exactes.

**AUTORISATION MÉDICALE ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ CIVILE ET FINANCIÈRE**

Nous, parents, et moi-même, le candidat, AUTORISONS l'accès aux informations médicales obtenues lors des examens du médecin et du dentiste et contenues dans la « Partie C – Examen et antécédents médicaux » de ce dossier de candidature. Nous, parents/tuteurs, et le candidat s'il est majeur, qui sommes seuls habilités à prendre les décisions médicales pour le candidat, déchargeons de toute responsabilité et autorisons ce qui suit dans le cadre des Échanges des jeunes du Rotary et de son séjour d'un an à l'étranger, en ce qui concerne notre enfant :

- Dans l'éventualité d'une maladie ou d'un accident, nous autorisons les Rotariens, les personnes en charge des activités organisées par le Rotary et les parents ou personnes qui hébergeront notre enfant, à choisir toute structure médicale et médecins ou dentistes appropriés pour dispenser des soins.
- Nous donnons notre autorisation pour toute opération, anesthésie ou transfusion sanguine prescrite ou recommandée par un médecin pour notre enfant.
- Nous consentons à ce que notre enfant suive le traitement prescrit ou subisse l'opération jugés nécessaires, en cas d'urgence, par un médecin, chirurgien ou dentiste habilité. Nous demandons à être prévenus dès que possible, mais autorisons les soins nécessaires en cas d'urgence sans attendre cette notification.
- Nous autorisons également toute vaccination requise pour l'inscription scolaire.
- S'il s'agit d'une intervention chirurgicale non vitale, nous demandons à en être avisés avant qu'elle ait lieu.

Nous déchargeons le Rotary International, les districts rotariens et les Rotary clubs ainsi que les Rotariens, les personnes chargées du jeune pour le Rotary ou la famille d'accueil de toute responsabilité pour leurs interventions en cas d'urgence, quel qu'en soit le résultat final. Nous nous engageons à assumer la responsabilité financière pour les montants qui dépassent les frais couverts par l'assurance pour les soins médicaux reçus.

<b>Candidat (nom dactylographié)</b>	<b>Signature</b> (à l'encre bleue)
<b>Mère/tutrice (nom dactylographié)</b>	<b>Signature</b> (à l'encre bleue)
<b>Père/tuteur (nom dactylographié)</b>	<b>Signature</b> (à l'encre bleue)
<b>En présence du représentant du club/district parrain</b> (nom et titre dactylographié)	<b>Signature</b> (à l'encre bleue)
-e _____ (jour) _____ (mois) _____ (année).	

**Autre contact d'urgence dans le pays d'origine, AUTRE QU'UN PARENT/TUTEUR**

Prénom et nom		Lien de relation/parenté		
Adresse personnelle (rue, av., boul., etc.)	Ville	Etat/Province	Code postal	Pays <b>France</b>
E-mail	Téléphone Fixe	Téléphone Professionnel <b>+33(0)</b>	Téléphone Mobile <b>+33(0)</b>	

**Code de déontologie concernant les jeunes**

Le Rotary International s'engage à assurer la sécurité des participants à ses programmes. Il incombe donc aux Rotariens, à leurs conjoints et aux bénévoles de faire tout leur possible pour garantir la sécurité des jeunes dans le cadre des activités du Rotary ainsi que de prévenir les maltraitances physiques, sexuelles ou psychologiques.

Adopté par le Conseil Central du Rotary International en novembre 2006